

# Parc national de la Vanoise

## Orientation 3.9.1 Diffuser les connaissances des richesses patrimoniales du territoire

### Contexte

Les habitants des communes de l'aire optimale d'adhésion, dont certains possèdent des propriétés ou exercent des activités dans le coeur, ressentent parfois le parc national comme une contrainte ou un frein au développement, en même temps qu'ils peuvent éprouver un sentiment personnel de fierté de vivre dans un environnement préservé. La connaissance de la richesse des patrimoines du territoire Vanoise est inégalement partagée.

### Enjeux

Cette orientation répond au nouvel enjeu identifié Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.

### Lignes directrices de l'orientation

- Organiser la diffusion de la connaissance du patrimoine par les habitants.
- Susciter l'échange d'informations et de données en impliquant notamment les habitants par des inventaires participatifs.

### Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>3.9.1.b</b> - S'appuyer le site internet de l'établissement public du parc national comme interface d'échange et de mise à disposition des données et d'informations	Portage, mise à disposition des données, aides des communes et acteurs du territoire à l'utilisation des données	Recours aux données de l'établissement public du parc national dans les projets communaux	Intercommunalités, APTV, SPM

# Parc national de la Vanoise

<p><b>3.9.1.c</b> - Éditer des documents tous publics de porter à connaissance des patrimoines à l'image de la collection en cours de réalisation « <i>Découvrir le patrimoine naturel des communes</i> »</p>	<p>Initiative de la série, portage, animation, aide à la diffusion</p>	<p>Initiative concertée avec l'établissement public du parc national</p>	<p>DRAC, conservation départementale du patrimoine, Service régional de l'inventaire, FACIM</p>
<p><b>3.9.1.d</b> - Concevoir, réaliser et mettre à disposition du territoire des expositions temporaires en fonction de l'actualité ou des priorités d'action du parc national pour restituer des actions conduites en partenariat</p>	<p>Initiative, réalisation, mise à disposition du territoire</p>	<p>Accueil des expositions</p>	<p>Offices de tourisme, stations de montagne, structures muséographiques, Conservation départementale du patrimoine, Service régional de l'inventaire, FACIM</p>

Référence ID de l'article : #4228

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-25 13:49